

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 007-2126/17/BM

**■ Renouvellement de l'adhésion à l'association "OpenData France" (ODF) et paiement de la cotisation 2017
MET 17/4075/BM**

Monsieur le Président de la Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Open Data est la mise à disposition des données publiques à toute la population : citoyens particuliers, entreprises, associations, etc. L'Open Data vise la réutilisation des données, avec un objectif citoyen, démocratique, ou encore économique lorsqu'elle met en jeu des entreprises. Les différentes collectivités françaises se sont emparées de l'Open Data, guidées par des projets tels que la mission Etalab, créée en 2011.

L'ouverture des premiers jeux de données en Région PACA a été réalisée en 2012, dans le cadre de la préparation de Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture, avec le lancement du portail partenarial régional openpaca.fr, la plupart des EPCI y avaient alors participé en mettant à disposition des données relatives à la mobilité, l'accessibilité, les transports, la culture, le tourisme, etc.

Depuis, les Territoires issus des anciens EPCI ont maintenu leur effort en continuant de libérer leurs données sur des plates-formes régionales (openpaca.fr), ou le géo-portail régional du CRIGE-PACA (<http://www.crige-paca.org/geoportail/geocatalogue.html>) ou sur la plate-forme nationale (data.gouv.fr), sous le régime de la Licence Ouverte (LO) d'Etalab.

Ce mouvement d'abord volontaire est devenu une obligation depuis la promulgation de la loi NOTRe modifiant le CGCT en précisant que « Les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles appartiennent rendent accessibles en ligne les informations publiques (...) lorsque ces informations se rapportent à leur

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Août 2017

territoire et sont disponibles sous forme électronique.» Ces informations publiques sont offertes à la réutilisation dans les conditions prévues par la loi.

L'association Opendata France, (<http://www.opendatafrance.net/>), créée le 9 octobre 2013 à Toulouse, a pour but de regrouper et soutenir les collectivités engagées activement dans une démarche d'ouverture des données publiques et de favoriser toutes les démarches entreprises par ces collectivités dans le but de la promotion de l'open data. L'association Opendata France (ODF) se donne comme objectifs :

- d'apporter à ses membres les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires à l'ouverture des données publiques ;
- de favoriser les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur ;
- de favoriser les productions communes par des groupes de travail ou ateliers sur des thèmes définis en commun comme devant apporter des éléments de réponse aux questions qui se posent sur l'open data et sa mise en oeuvre ;
- de participer au développement du mouvement open data par toutes actions de communication (conférence...), valorisation, formation et accompagnement ;
- de représenter ses membres auprès de toute autorité publique et privée dans le but d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- et de mettre en oeuvre tous les autres moyens susceptibles d'être utilisés pour concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

OpenData France, présidée par Bertrand Serp, Vice-Président de Toulouse Métropole, regroupait, en 2016, plus de 130 structures publiques et parapubliques : Régions, Départements, Métropoles, EPCI, Villes...

C'est pourquoi afin de bénéficier du partage d'expériences sur l'ouverture des données publiques et des travaux et négociations conduits au sein de grands territoires à l'échelle nationale, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association le 10 octobre 2016 par délibération.

Le montant de la cotisation au titre de l'année 2017, pour les EPCI de plus de 1 000 000 habitants est fixé à 3 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative au règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°ECO 004-1049/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 relative à l'ouverture des données publiques de la Métropole Aix-Marseille Provence et l'adhésion à l'association OpenData France ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Août 2017

Considérant

Qu'il est important pour la Métropole Aix-Marseille-Provence d'être adhérent à l'association OpenData France ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association OpenData France ainsi que le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 3 000 € .

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Métropole - Fonction 61 - Nature 6281 sous politique B 370.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ